

## Les besoins de logement des Indiens nord-américains non inscrits au Canada, 1991

### Introduction

Parmi les Autochtones qui résident hors réserves, 22 % s'identifient comme des Indiens nord-américains mais ils n'ont pas le statut d'Indien inscrit aux termes de la *Loi sur les Indiens*. Ces personnes proviennent de divers milieux. Un bon nombre d'Indiens non inscrits plus âgés ont renoncé à leur statut pour poursuivre une carrière ou un emploi plus lucratif. D'autres sont des descendants des personnes qui, par suite d'un mariage, n'ont pas été en mesure de procurer le statut d'Indien à leurs enfants. D'autres peuvent obtenir le statut d'Indien aux termes du projet de loi C-31, mais ne l'avaient pas encore fait en 1991 et enfin, un petit nombre consiste en des Indiens nord-américains qui, pour une raison ou une autre, n'ont jamais obtenu le statut d'Indien et qui résident sur leurs terres ancestrales.

Les conditions de logement des Indiens nord-américains non inscrits tendent à être meilleures que celle des autres Autochtones, mais elles sont de loin inférieures à celles des autres ménages canadiens. Cette différence s'explique à l'examen des caractéristiques démographiques, scolaires et d'emploi des Indiens non inscrits et des endroits où ils résident principalement.

### Les données

Ce numéro présente de l'information et des données provenant en grande partie de tableaux créés à l'aide des deux plus riches et complètes sources d'information disponibles sur les conditions de logement des Autochtones au Canada : *l'Enquête auprès des peuples autochtones* et le Recensement de 1991. Pour évaluer les besoins de logement des Indiens nord-américains non inscrits, on a appliqué à ces données les normes de logement du modèle des besoins impérieux de logement de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. On considère qu'un ménage éprouve des besoins impérieux de logement lorsque son logement ne répond pas à au moins l'une des normes de qualité, de taille, ou d'abordabilité, et qu'il ne dispose pas d'un revenu suffisant pour se procurer un logement qui répond à ces normes.

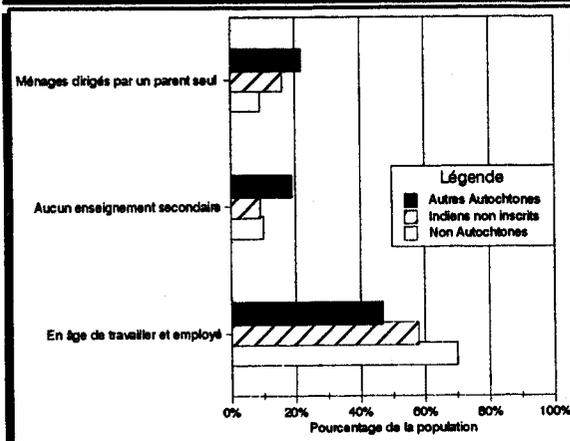
### Résultats

En 1991, environ 99 015 personnes se sont identifiées comme Indiens nord-américains mais elles ne possédaient pas le statut d'Indien inscrit aux termes de la *Loi sur les Indiens*. Ces personnes formaient 44 985 ménages ou 23 % de tous les ménages autochtones hors réserves. Parmi les ménages d'Indiens non inscrits, 24 % éprouvent des besoins impérieux de logement, pourcentage substantiellement inférieur au nombre des autres ménages autochtones résidant hors réserves qui sont dans la même situation (37 %). Cependant, les ménages d'Indiens non inscrits éprouveraient des besoins impérieux de logement beaucoup plus souvent que les ménages canadiens non autochtones.

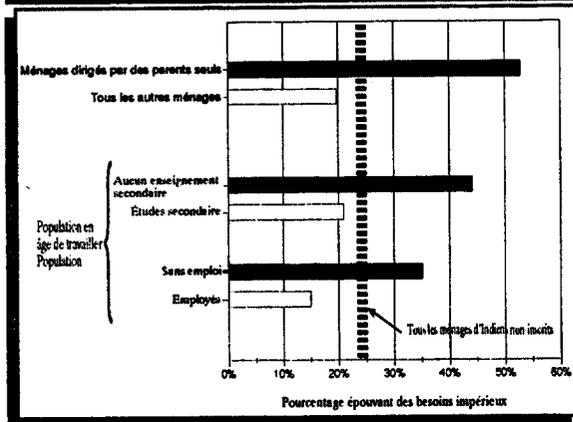
This publication is also available in English under the title: *Housing Need Among North American Indians without Indian Status in Canada, 1991.*

Le niveau des  
besoins de  
logement des  
ménages  
d'Indiens non  
inscrits se situe  
entre celui des  
non-Autochtones  
et celui des  
autres ménages  
autochtones.

**Figure 1 : Pourcentage des autres Autochtones, des Indiens non inscrits et des non Autochtones selon certaines caractéristiques sélectionnées**



**Figure 2 : Niveau des besoins impérieux de logement des Indiens non inscrits selon des caractéristiques sélectionnées**



## Les facteurs socio-démographiques et d'emploi ayant une influence sur les besoins impérieux de logement

Si on évalue les conditions de logement des Indiens non inscrits et des membres de leur ménage en fonction des facteurs socio-démographiques et d'emploi qui prédisposent à éprouver des besoins impérieux de logement, on constate qu'elles se situent entre celles des ménages non autochtones et celles des ménages autochtones. Par exemple :

- Comme l'indique la Figure 1, 18 % des ménages d'Indiens non inscrits sont dirigés par un parent seul par rapport à 22 % pour les ménages autochtones et 10 % pour les ménages non autochtones. Les ménages dirigés par un parent seul éprouveraient des besoins impérieux de logement beaucoup plus souvent. Parmi les ménages d'Indiens non inscrits dirigés par un parent seul, 53 % éprouvent des besoins impérieux de logement par rapport à 19 % des ménages dirigés par deux parents. Les Indiens non inscrits et parents seuls éprouvant des besoins impérieux de logement sont en grande partie des femmes ayant un faible revenu qui louent un logement dans une région urbaine. Elles éprouvent principalement des problèmes d'abordabilité.
- Les ménages d'Indiens non inscrits comptent 12 % de familles étendues par rapport à 17 % pour les autres ménages autochtones et à 4 % pour les ménages non autochtones. Les familles autochtones étendues sont souvent formées de parents et de personnes de la même bande ou collectivité qui s'entassent dans un logement pour être en mesure de payer le loyer. La proportion de ménages d'Indiens non inscrits qui s'entassent dans un logement et qui éprouvent des besoins impérieux de logement est la moitié (5 %) de celle des autres ménages autochtones (10 %). Néanmoins, les ménages d'Indiens non inscrits éprouveraient des besoins impérieux de logement et s'entasseraient dans un logement trois fois plus souvent que les ménages non autochtones.
- Parmi les Indiens non inscrits adultes et en âge de travailler, 58 % ont un emploi par rapport à 70 % des adultes non autochtones et 47 % des autres adultes autochtones. À la Figure

2, on peut voir que les besoins impérieux de logement sont moins élevés chez ceux qui ont un emploi (15 %) que chez ceux qui n'en ont pas (35 %).

Par rapport à une caractéristique clé, les Indiens adultes non inscrits ressemblent de près aux autres adultes autochtones. Ils sont jeunes - 75 % des adultes en âge de travailler ont entre 15 et 39 ans alors que 51 % des adultes canadiens non autochtones se situent dans cette tranche d'âge. Comme c'est le cas pour la population canadienne dans l'ensemble, une plus grande proportion des Indiens plus jeunes ont de faibles revenus, louent leur logement et éprouvent des besoins impérieux de logement.

Par rapport à une autre caractéristique clé, ils ressemblent de très près aux autres Canadiens. Les Indiens non inscrits ont, en général, reçu une bonne formation scolaire - seulement 9 % des adultes en âge de travailler n'ont pas terminé l'école secondaire alors que 10 % des autres Canadiens et que 19 % des autres Autochtones sont dans cette situation. La Figure 2 indique que les Indiens non inscrits en âge de travailler et n'ayant pas terminé l'école secondaire éprouveraient des besoins impérieux de logement deux fois plus souvent que ceux qui ont terminé l'école secondaire ou qui ont poursuivi leurs études.

Il n'est donc pas surprenant de constater que les ménages d'Indiens non inscrits se classent encore entre les autres ménages autochtones et les ménages non autochtones lorsque l'on examine les caractéristiques de revenu. En 1990, le revenu moyen des ménages d'Indiens non inscrits s'établissait à 90 % de celui des ménages non autochtones mais à 118 % des autres ménages autochtones.

Parmi ces ménages d'Indiens non inscrits, 26 % étaient en deçà du seuil de faible revenu de Statistique Canada, un pourcentage plus élevé que celui des ménages non autochtones (19 %) mais considérablement moins élevé que celui des autres ménages autochtones (37 %). La situation économique des ménages d'Indiens non inscrits a une influence sur le nombre de ceux qui peuvent être propriétaires de leur maison. Les ménages d'Indiens non inscrits seraient plus souvent propriétaire de leur logement que les autres ménages autochtones (51 % par rapport à 42 %) mais beaucoup moins souvent que les ménages non autochtones (67 %).

Malgré tout, les Indiens non inscrits ne forment pas un groupe homogène. Il existe des différences très importantes entre les jeunes adultes et les adultes plus âgés en âge de travailler. Une proportion importante des adultes plus âgés en âge de travailler (de 50 à 64 ans) représente des personnes qui ont renoncé à leur statut d'Indien inscrit pour obtenir une accréditation professionnelle ou une formation scolaire postsecondaire. Si on les compare aux autres Autochtones et non Autochtones du même âge, une plus grande proportion conservent leur travail et ceux qui ont un emploi occupent des postes de gestion plus rémunérateurs ou exercent une profession. Le revenu moyen de ces Indiens non inscrits est donc très similaire à celui des autres adultes canadiens et leur niveau de besoins impérieux de logement est faible (20 %) par rapport aux autres Autochtones.

Plus d'Indiens non inscrits de 15 à 49 ans auraient reçu une formation scolaire postsecondaire, travailleraient et auraient un meilleur salaire que les autres Autochtones. Les différences sont cependant moins importantes qu'elles ne le sont pour le groupe d'Indiens non inscrits plus âgés. En outre, la proportion d'Indiens non inscrits de 15 à 49 ans qui ont ces caractéristiques est beaucoup plus petite que celle des adultes non autochtones du même groupe d'âge. Particulièrement, les jeunes Indiens non inscrits adultes dont une grande proportion (26 %) sont handicapés et une très grande proportion (20 %) fréquentent l'école à plein temps, occuperaient moins d'emplois que les jeunes adultes non autochtones.

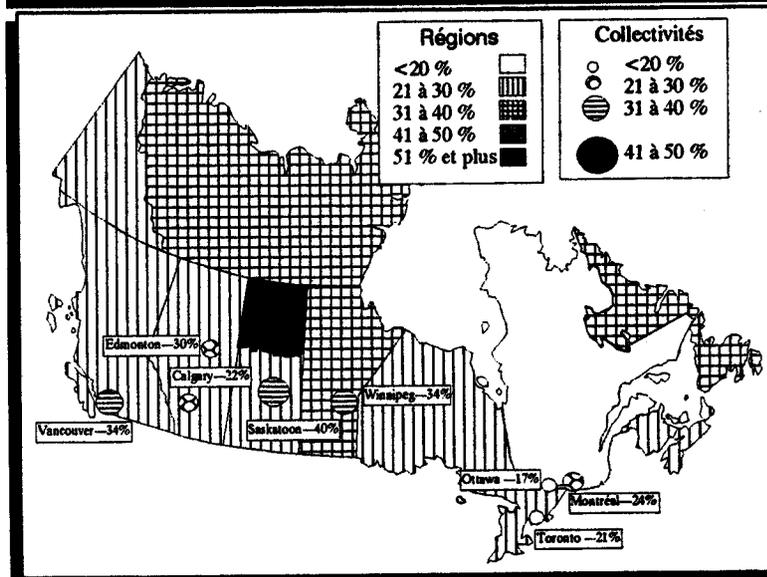
**Le niveau des besoins de logement des Indiens non inscrits est inférieur à celui des autres Autochtones dans chaque région du pays.**

### Les variations géographiques et l'incidence des besoins impérieux de logement

Dans l'ensemble, et dans chaque principale région du pays, la proportion d'Indiens non inscrits éprouvant des besoins impérieux de logement est plus basse que celle des autres Autochtones, allant de 19 % (la plus basse) au Québec à un peu plus de 39 % en Saskatchewan.

La distribution géographique des ménages d'Indiens non inscrits est très différente de celle des autres ménages autochtones. Une grande majorité résident en Ontario, en Colombie-Britannique et au Yukon où, en général, les Autochtones jouissent de meilleures conditions de logement. Comme en témoigne une grande proportion des ménages d'Indiens non inscrits résidant dans les régions très urbanisées où les coûts de logement ont tendance à être plus élevés, la plupart des ménages d'Indiens non inscrits qui éprouvent des besoins impérieux de logement ont le plus souvent un problème d'abordabilité.

Figure 3: Niveaux des besoins impérieux de logement des Indiens non inscrits par régions et agglomérations définies



Cependant dans certains endroits, les besoins impérieux de logement sont particulièrement élevés pour les Indiens non inscrits. Ces endroits sont ceux où les besoins impérieux de logement sont aussi très élevés pour les autres ménages autochtones :

- le nord et les régions éloignées du Labrador (36 %) et le nord de la Saskatchewan (64 %) où une large proportion des logements ne répondent pas au critère de taille;
- les régions urbaines de Winnipeg (34 %), Saskatoon (40 %) et Vancouver (34 %) où presque tous les logements ne répondent pas à la norme d'abordabilité.

Vancouver est la seule ville où réside une partie importante de la population d'Indiens non inscrits. Parmi les ménages d'Indiens non inscrits, un sur neuf y réside.

## Conclusion

Les Indiens nord-américains non inscrits éprouveraient plus de besoins impérieux de logement que les non-Autochtones pour la plupart des mêmes raisons que les autres Autochtones. En général, les adultes sont jeunes, un bon nombre sont handicapés et les femmes qui élèvent seules une famille sont nombreuses. En même temps, une plus petite proportion des Indiens non inscrits que les autres Autochtones éprouvent des besoins impérieux de logement parce que la plupart résident dans les régions du pays où les conditions de logement sont généralement meilleures, ils sont mieux éduqués et un plus grand nombre occupent un emploi rémunérateur.

Ce numéro de *Le point en recherche et développement* a été publié grâce à un programme de recherche collective qui vise à mieux comprendre les conditions de logement actuelles des Autochtones au Canada. L'information provient d'études approfondies portant sur les Autochtones et leurs conditions de logement à l'échelon du pays.

Pour obtenir plus de renseignements sur le contenu de ce numéro, communiquer avec John Engeland, Division de la recherche, par téléphone au (613) 748- 2799 ou par courrier électronique au : [jengelan@cmhc.e-mail.com](mailto:jengelan@cmhc.e-mail.com)

Récents numéros de la série *Le point en recherche et développement*

La SCHL effectue et finance une vaste gamme de projets de recherche portant sur les aspects sociaux, économiques et techniques du logement. Ce numéro de *Le point en recherche et développement* fait partie d'une série de documents qui vise à informer le lecteur sur la nature et l'étendue de ces activités. Pour obtenir plus de renseignements sur la recherche en matière de logement, communiquer avec :

**Le Centre canadien de documentation sur l'habitation**

**Société canadienne d'hypothèques et de logement**

**Bureau C1-200**

**700, chemin de Montréal**

**Ottawa (Ontario)**

**K1A 0P7**

**Tél. : 1-800-668-2642**

Numéro 30	La collectivité intégrée : une étude des nouvelles normes d'aménagement foncier
Numéro 31	Les conditions socio-économiques et de logement des familles monoparentales - Profil tiré du Recensement 1991
Numéro 32	Les conditions socio-économiques et de logement des jeunes couples - Profil tiré du Recensement 1991
Numéro 33	Les conditions socio-économiques et de logement des familles immigrantes - Profil tiré du Recensement 1991
Numéro 34	Les besoins de logement des familles monoparentales autochtones hors réserves au Canada
Numéro 35	Les besoins de logement chez les Inuit du Canada
Numéro 36	Les besoins de logement des Métis au Canada, 1991
Numéro 37	Les besoins de logement des Indiens inscrits vivant hors réserves au Canada

La SCHL n'est pas responsable des dommages, des pertes ou des dépenses résultant de la publication de ce document.